



***Réactualisation du projet de service
de l'UEMA : Unité d'enseignement
maternelle autisme***

***Annexe du Projet du **D.I.M.E PHARE**
2024-2028***

***Pôle Handicap d'Accompagnement et de Ressources
pour l'Enfant***

Sommaire

.....	0
Sommaire	1
1. Un dispositif inclusif de scolarisation porté par le DIME PHARE.....	2
1.1 Présentation de l’UEMA au sein du DIME PHARE.....	2
1.1.1 La mise en place de l’UEMA	2
1.1.2 Cadre réglementaire et les principes d’intervention :.....	3
1.1.3 Les méthodes recommandées au cœur des pratiques	4
1.3.4. La démarche qualité	5
1.2 Les moyens humains et matériels.....	5
1.2.1 Composition de l’équipe médico-sociale	5
1.2.2 Missions des différents professionnels de l’UEMA :.....	6
1.2.3 La formation continue de l’équipe et l’accompagnement des professionnels :	9
1.2.4 Les réunions et autres instances de régulation	10
1.2.5 Les locaux, restauration et transports :.....	10
1.3 L’UEMA au sein du projet de l’école maternelle Le Picolet	11
2. L’accompagnement des élèves et de leur famille.....	11
2.1 La procédure d’admission	11
2.1.1 Les critères d’admission.....	12
2.1.2 La Commission d’admission :.....	12
2.1.3 Les étapes de l’admission.....	12
2.2 L’accompagnement pédagogique.....	13
2.3 L’accompagnement pluridisciplinaire de l’équipe médico-sociale :.....	13
2.3.1 Les objectifs éducatifs et thérapeutiques :.....	13
2.3.2 Des accompagnements individuels et collectifs.....	Erreur ! Signet non défini.
2.4 Le projet personnalisé PP sous un mode collaboratif	14
2.5 L’accompagnement des familles	15
2.6 Le projet personnalisé de scolarisation PPS.....	15
2.7 L’orientation post UEMA ou sortie des effectifs	15
2.6 Partenariat et ouverture	16
3.Perspectives/plan d’actions	16

1. Un dispositif inclusif de scolarisation porté par le DIME PHARE

Ce projet de service a été travaillé dès septembre 2023 avec l'équipe et est annexé au projet du dispositif DIME PHARE 2024 2028 de l'APEI de Chambéry. Certaines parties sont communes et sont développées dans le projet du DIME PHARE.

Le DIME PHARE comprend l'IME le Bourget, le PCPE et les deux SESSAD(s) Trampoline et SAAGI ainsi que l'UEMA, unité d'enseignement maternelle autisme.

Le présent projet de service est à considérer comme un outil d'échanges, de repères pour les familles et pour les professionnels, et de lisibilité au niveau du fonctionnement. Il est également un outil de communication pour être mieux identifié par les partenaires.

L'UEMA adhère pleinement aux valeurs de l'APEI de Chambéry : respect, professionnalisme, engagement, responsabilité.

1.1 Présentation de l'UEMA au sein du DIME PHARE

1.1.1 La mise en place de l'UEMA

Créé en septembre 2020 et portée par le SESSAD SAAGI initialement, l'UEMA s'inscrit au côté des dispositifs inclusifs de l'Education Nationale (ULIS TSA, UEEA) et propose une scolarité adaptée au sein de l'école maternelle Le Picolet. Une demi-journée est banalisée pour les réunions d'équipe.

Cette classe est sous la responsabilité de la direction du DIME PHARE et fonctionne étroitement avec les acteurs de l'éducation nationale (la direction de l'école, l'inspecteur ASH, les enseignants référents) et équipes relevant de la mairie de la Motte Servolex.

L'UEMA fait ainsi l'objet d'une convention tripartite « relative à l'unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) pour des élèves porteurs d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA) avec ou sans troubles associés ». La convention a été réactualisée en décembre 2023.

Au sein du DIME PHARE, l'UEMA peut s'appuyer sur d'autres ressources pour répondre au mieux aux besoins des élèves et de leur famille.

L'UEMA offre un cadre adapté et sécurisant pour les élèves porteurs de TSA. Les élèves bénéficient d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se référant aux recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé, conformément au cahier des charges.

L'effectif de l'UEMA est précisé dans l'agrément du DIME, sur la section « accueil de jour » pour des enfants âgés de 0 à 6 ans.

Ouverture :

L'UEMA fonctionne sur 210 jours par an, du lundi au vendredi. Ses périodes de fermeture sont corrélées avec le calendriers de l'éducation nationale et sur celui du DIME PHARE. De ce fait,

l'accompagnement est poursuivi sous différentes modalités sur les périodes hors scolaires (première semaine des petites vacances et première quinzaine du mois de juillet) à savoir :

- Des accompagnements spécifiques adaptés à chaque enfant
- Des journées de travail communes pour tous les professionnels
- Des journées de formation
- Des temps de rencontres avec les partenaires

Le portage de l'UEMA initialement assuré par le SESSAD SAAGI est partagé aujourd'hui par l'ensemble du DIME PHARE. Il implique des liens étroits entre les équipes notamment autour des collaborations effectives de professionnels, des formations communes mutualisées et des moyens en ressources humaines mutualisés.

Axe d'amélioration : A ce jour, l'UEMA profite davantage des mutualisations (formations, ressources humaines) avec le DIME dans son ensemble en tant qu'accueil de jour et accompagne des élèves dont certains profils sont proches de ceux de l'IME et du SESSAD Trampoline. De ce fait il est proposé que le portage de l'UEMA soit élargi au DIME PHARE dans le cadre du plan d'actions du DIME PHARE 2024 - 2028.

1.1.2 Cadre réglementaire et les principes d'intervention :

- Code de l'Action Sociale et des Familles notamment ses articles L.312-1, D.312-10-1 et suivants,
- Code de l'Éducation notamment ses articles L.351-1 et D.351-17 à D.351-20,
- Circulaire N°DGCS/SD3B/DGOS/DGS/DSS/CNSA/2013/336 du 30 août 2013 relative à la mise en œuvre du plan autisme 2013-2017
- Instruction interministérielle N°DGCS/SD3B/DGOS/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3^{ème} plan autisme (2013-2017)
- Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République,
- Loi 2005-102 pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Décret 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la coopération médicosociale et de l'arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D.351-17 à D.351-20 du Code de l'Éducation,
- LOI n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance
- Décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux ; JORF n°0159 du 6 juillet 2024.

Les principes d'intervention sont décrits dans le projet du dispositif du DIME PHARE et sont au cœur de la démarche d'amélioration continue appliquée à l'UEMA

1.1.3 Les méthodes recommandées au cœur des pratiques

L'ensemble des modes d'intervention de l'UEMA s'appuie sur les connaissances scientifiques actuelles concernant les troubles du neurodéveloppement ainsi que sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé) notamment les RBPP suivantes :

- La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre – 2008
- La prévention de la maltraitance - 2012
- Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent – 2012
- Les comportements-problèmes : prévention et réponses au sein des établissements et services intervenant auprès des enfants et adultes handicapés. – 2016
« Accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire » du 7 septembre 2021. Socle commun d'actions pour les professionnels exerçant dans les ESSMS de la protection de l'enfance et du handicap ».
- Stratégie pour les troubles du neuro-développement 2023 2027 - novembre 2023

L'accompagnement à l'UEMA, selon les méthodes recommandées :

L'accompagnement au sein de l'UEMA s'appuie sur les approches éducative, développementale et comportementale lesquelles s'inspirent principalement des méthodes TEACCH, ABA, Thérapies d'Echange et de Développement.

Ces 3 approches sont complémentaires.

- approche éducative structurée pour favoriser la compréhension de l'environnement
- approche développementale centrée sur les compétences et émergences de l'enfant
- approche comportementale : analyse des comportements basée sur la motivation de l'enfant.

Point de vigilance : les professionnelles s'inspirent de ces approches et sont amenées à les adapter pour répondre aux besoins des élèves et à leur accompagnement dans le cadre institutionnel de l'UEMA.

Au sein de l'UEMA, le pairing, qui assure l'association positive de l'adulte avec l'enfant est réalisé dès la rentrée et maintenu au quotidien, tout au long de l'année. Celui-ci permet à l'enfant de s'investir dans les apprentissages et les relations sociales dans un climat positif, de plaisir.

Lors de la première période scolaire (avant les vacances de la Toussaint), une évaluation initiale des enfants est posée. Elle vise à mettre en évidence les acquis et les émergences des élèves

dans différents domaines fonctionnels. Ces indications permettront de fixer les objectifs de l'élève. Ils seront réévalués chaque trimestre.

La mise en œuvre des objectifs est réalisée dans les différents temps et espaces de la classe, par les différents professionnels de l'UEMA. Ainsi, les apprentissages s'effectuent à la fois lors des temps de travail spécifiques, en individuel, en groupe, et lors des différents temps de la journée. ;

L'utilisation de renforceurs est utilisée de manière individualisée pour répondre au besoin de chaque élève. Le choix du renforceur et son utilisation sont évalués par les professionnels de l'UEMA, et réévalués au cours de l'année.

La gestion éventuelle des comportements problèmes implique la mise en place d'analyses fonctionnelles et selon les besoins, de protocoles de comportement.

Enfin les outils s'inspirant de la communication alternative et améliorée (CAA) ou de méthodes comme le PECS peuvent être proposés pour faciliter l'apprentissage des jeunes élèves selon leurs besoins respectifs.

1.3.4. La démarche qualité

La démarche qualité est en constante évolution avec celles des pratiques professionnelles et s'appuie sur les recommandations des bonnes pratiques. Elle s'inscrit dans la démarche d'autoévaluation et d'amélioration initiée par l'APEI de Chambéry pour l'ensemble de ses établissements et services.

La démarche qualité est présentée dans le projet du DIME PHARE.

1.2 Les moyens humains et matériels

1.2.1 Composition de l'équipe médico-sociale

Liste des postes au 1^{er} janvier 2024

Professions	ETP 1/01/2024	Nombre de professionnels
Médecin	0,10	1
Direction	0,05	1
Chef de service	0,20	1
Secrétaire	0,20	1
Educateurs	3	3
Psychologues	0,40	1
Orthophoniste	0,40	1
Psychomotricien	0,40	1
TOTAL	4,75	10

1.2.2 Missions des différents professionnels de l'UEMA :

Les missions de l'UEMA sont en cohérence avec le projet du dispositif du DIME PHARE et se distinguent d'un dispositif scolaire inclusif sur deux points principaux : l'approche globale de l'enfant, et l'accompagnement de la famille.

La mission principale est de favoriser le potentiel de progression de chaque élève en terme d'autonomie et d'apprentissages tout en veillant à son bien-être et à son épanouissement.

La référence du suivi est décidée en équipe en lien avec l'équipe cadre. Le référent s'appuie sur un plateau technique diversifié, en interne et au sein du DIME PHARE.

Les missions de l'enseignante spécialisée :

L'enseignante spécialisée est sous la hiérarchie de l'inspecteur ASH. Elle travaille en binôme avec le chef de service de l'UEMA pour assurer le pilotage de l'UEMA, en lien avec la direction du DIME PHARE.

Ses principales missions :

- Elabore en lien avec le socle commun du cycle 1 les emplois du temps des enfants en articulation avec l'équipe médico-sociale de l'UEMA, construit les progressions, les séances pédagogiques et évalue les élèves selon leurs besoins particuliers
- Co-construit et co anime des groupes.
- Met en place les aménagements, outils spécifiques et adaptations pour chaque élève en lien avec l'équipe pluridisciplinaire.
- S'assure de la cohérence et de la pertinence de l'accompagnement global de l'élève sur les temps scolaires, ceci en collaboration avec le chef de service de l'UEMA.
- Organise et s'assure du bon déroulement des inclusions en lien avec les enseignants et la direction de l'école
- Est appui ressource avec le reste de l'équipe UEMA au sein de l'école dans le cadre de l'école inclusive et de l'accessibilité pédagogique, anime des ateliers de sensibilisation au handicap et à la différence et propose le cas échéant des inclusions inversées
- Prépare et participe à l'ensemble des réunions du dispositif UEMA et aux réunions de l'école où la présence de l'enseignant est requise (conseil des maîtres, conseil d'école)
- Fait le lien auprès de la famille concernant l'évolution de la scolarité de leur enfant.
- Participe aux ESS et complète les documents administratifs requis
- Fait des points réguliers avec le chef de service pour s'assurer de la cohérence du fonctionnement de la classe.

Les missions du chef de service :

- S'assure au niveau du fonctionnement de la classe, de la cohérence entre le pédagogique, l'éducatif et thérapeutique en lien avec l'enseignante spécialisée, fait des points réguliers avec l'enseignante, l'équipe médico-sociale et avec la direction du DIME.
- Anime les réunions de service et assure le suivi des plannings de réunions
- Assure la partie organisationnelle de la classe en lien avec l'équipe et l'enseignante spécialisée, organise les planning des salariés, (gestion des absences et des remplacements des professionnels, assure le suivi de la logistique (gestion des transports en lien avec le secrétariat, supervise la gestion du matériel etc)
- S'assure de la continuité du travail avec les familles et le suivi des projets personnalisés des élèves,
- Participe aux équipes de suivi de scolarisation et fait les liens avec l'enseignant référent et la famille sur la question des orientations post UEMA.
- Assure le suivi des relations partenariales notamment avec les services de la mairie, la direction de l'école et le CCAS
- Assure le suivi du projet du DIME et contribue à sa réactualisation
- Participe aux admissions.

Missions des éducatrices (de formation EJE, ME ou ES) :

- Accompagnent l'élève et sa famille dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé en lien avec le chef de service et l'enseignante spécialisée. (est désigné un référent éducatif pour chaque élève).
- Assurent les missions de coordination de projet (éducatrice jeunes enfants et éducatrice spécialisée).
- Mettent en place les outils et aménagements suivant les besoins des élèves, en lien avec l'enseignante spécialisée.
- Elaborent et mettent en place des activités individuelles et de groupe suivant les projets personnalisés de chacun, sur site ou à l'extérieur de l'école.
- Assurent le bon déroulement des inclusions dans les autres classes en lien avec l'enseignante spécialisée
- Accompagnent les familles en fonction des besoins repérés et des attentes et assurent une guidance parentale
- Contribue à des actions d'informations et de sensibilisation autour du TSA
- Participent aux réunions

Un travail de préparation est prévu pour les missions de coordination de projet et la réalisation des outils.

Mission de l'orthophoniste :

- Réalise les bilans des élèves, identifie les besoins au niveau de la communication orale et écrite, ou au niveau de l'oralité.

- Accompagne l'équipe sur les aménagements et outils spécifiques à mettre en place notamment autour de la communication augmentée alternative
- intervient en individuel ou en groupe auprès des élèves concernés, co-anime des groupes le cas échéant avec un professionnel paramédical ou avec l'enseignante.
- fait des retours réguliers aux familles sur le travail effectué auprès de leur enfant et son évolution.
- assure le suivi avec les orthophonistes libérales ou intervenants auprès des élèves sur des questions spécifiques à l'orthophoniste
- Contribue à l'élaboration du projet personnalisé en lien avec l'équipe pluridisciplinaire

Missions de la psychomotricienne :

- Analyse l'environnement de l'enfant et répertorie ses difficultés et ses forces (sensorialité, état des acquisitions, troubles cognitifs, capacités d'attention) à partir de la réalisation de bilans
- Soutient l'enfant dans son développement psychomoteur, facilite l'intégration des repères corporels et spatio-temporels nécessaires aux apprentissages scolaires
- Accompagne les familles dans la compréhension et l'accompagnement des particularités de leur enfant pour favoriser le mieux-être, informe sur la démarche psychomotrice
- Contribue à l'élaboration du projet personnalisé en lien avec l'équipe pluridisciplinaire
- Contribue à la sensibilisation des professionnels de l'école aux besoins particuliers des élèves sur le plan de leur développement psychomoteur
- Propose des accompagnements individuels et/ou groupal en fonction des besoins évalués

Missions de la psychologue :

- Anime les réunions cliniques et participe à l'ensemble des réunions.
- Fait un lien régulier avec le médecin psychiatre sur les situations des élèves et de leur famille notamment lors de gestion de comportements problèmes ou difficultés rencontrées dans l'accessibilité aux soins.
- Fait un lien régulier avec la direction sur les questions institutionnelles se rapportant au projet de service.
- Participe à l'élaboration et anime les rencontres projets personnalisés des élèves en lien avec le chef de service
- Etaye l'équipe dans le cadre de l'élaboration des objectifs d'accompagnements spécifiques, et dans l'analyse des situations dites complexes, (gestion de comportements problèmes).
- Réalise selon les besoins des entretiens familiaux (parents, fratrie), et des temps de guidance ou d'accompagnement parental (pouvant s'inspirer de PACT)
- Peut proposer, selon les besoins, des groupes de parents, en s'appuyant sur la psychoéducation et sur le partage d'expériences entre aidants familiaux
- Réalise des évaluations psychométriques des élèves selon les besoins.
- Contribue à des sensibilisation et informations ponctuelles autour du TSA
- Contribue à la réactualisation du projet de service

- Propose des accompagnements individuels et/ou groupal des élèves en fonction des besoins identifiés.

Missions de la secrétaire :

- Assure les tâches administratives (dossier du résident, liste d'attente, suivi des plannings horaires de l'équipe médico-sociale, suivi des transports)
- Suivi de la caisse, de la facturation, passage de commande
- Transmet les communications institutionnelles aux familles

Mission du médecin psychiatre

- Contribue à l'étude des admissions en lien avec la direction et participe aux premières rencontres avec les familles.
- Assure les liens et l'articulation de la prise en charge thérapeutique avec les intervenants extérieurs (médecins et secteur hospitalier public ou privé)
- Contribue à l'accès aux soins et à la continuité des soins après l'UEMA
- Contribue aux éclairages cliniques en lien avec la psychologue
- Contribue au projet institutionnel en lien avec la direction.

Missions de la direction

- Est garant du suivi et de la réactualisation du projet de service de l'UEMA annexé au projet du DIME PHARE
- Valide les admissions en lien avec le médecin et participe aux premières rencontres avec les familles
- Pilote la coopération et le suivi du partenariat (éducation nationale, ARS, MDPH, Mairie de la Motte Servolex, Direction de l'école le Picolet)
- Pilote la communication interne et externe

1.2.3 La formation continue de l'équipe et l'accompagnement des professionnels :

Le DIME PHARE priorise dans le plan de développement des compétences les formations collectives transversales (principalement autour de la gestion des comportements problèmes, les troubles de l'oralité, les missions de coordination des projets, le travail collaboratif avec les familles, la communication alternative et/ou améliorée, les formations « Makaton », les approches développementales ou comportementales.

La thérapie d'échange et de développement (TED) s'appuie sur l'approche neuro-fonctionnelle de l'autisme. Elle se propose de solliciter, d'encourager les échanges réciproques au cours du jeu et, grâce à ces échanges, de développer la communication. Elle vise à exercer des fonctions déficientes, à mobiliser l'activité des systèmes intégrateurs cérébraux, réalisant ainsi des rééducations fonctionnelles.

1.2.4 Les réunions et autres instances de régulation

Les réunions, planifiées sur des temps hors présence des élèves, sont organisées de la façon suivante :

- Réunion de service deux fois par mois animée par le chef de service. Elles portent principalement sur le fonctionnement du service et l'organisation de la classe
- La rencontre projet personnalisé PP avec la famille, le référent du projet éducatif, l'éducateur qui assure les missions de coordination de projet, la psychologue, le chef de service pour les premières rencontres PP et les situations complexes, ainsi que des personnes ressources (paramédicaux).en fonction des situations. La psychologue anime ces rencontres.
- Les rencontres équipes de suivis de scolarisation (ESS) une fois par an pour chaque élève.
- Réunion pédagogique réunissant l'ensemble des professionnels une fois par cycle autour de thématiques particulières, de l'évolution du projet de service, de retours de formation, de bilan de fin d'année
- Réunion clinique une fois par mois animées par la psychologue en lien avec le médecin psychiatre
- Des rencontres autour de partages de situations ou réunions par corps de métiers.
- Une séance d'analyse des pratiques professionnelles pour l'enseignante, l'équipe éducative et paramédicale une fois par cycle de 6 semaines environ.
- Une supervision technique de la classe, une fois par mois en deux temps : observations au sein de la classe et restitution à l'équipe de ces observations.

1.2.5 Les locaux, restauration et transports :

La classe est implantée à l'école maternelle Le Picolet à La Motte Servolex. Pour son fonctionnement, la commune de la Motte Servolex met à disposition de l'UEMA une salle de classe divisée en 3 espaces et un espace utilisable annexe à l'étage. Par ailleurs, l'école met à disposition selon les disponibilités, des espaces mutualisés autant pour les enfants que pour les professionnels.

La commune de la Motte Servolex veille à l'aménagement des locaux en matière de sécurité, en tenant compte des spécificités du fonctionnement lié à l'accueil d'enfants avec autisme.

L'équipe médico-sociale travaille en lien étroit avec les services de la mairie afin que les enfants de l'UEMA aient accès aux dispositifs de droit commun (cantine, garderie périscolaire, ~~centre~~ aéré). Les élèves sont systématiquement accompagnés sur les premiers jours ou semaines par un professionnel de l'équipe médico-sociale. Tous ces temps sont sous la responsabilité de la mairie.



Espace du temps de regroupement



Espace de travail en petit groupe





Espace de jeu
libre

Les transports sont assurés par des taxis pris en charge par l'UEMA. Des familles peuvent décider d'accompagner leur enfant directement à l'école

Les élèves ont la possibilité manger à la cantine, soit le repas de la cantine soit avec la mise en place d'un PAI (projet d'accompagnement individualisé), en fonction des besoins de chacun.

1.3 L'UEMA au sein du projet de l'école maternelle Le Picolet

L'UEMA s'inscrit dans le projet de l'école.

Les inclusions dans les autres classes se déroulent suivant les besoins des élèves et s'inscrivent pleinement dans les orientations du projet de l'école. Les inclusions donnent lieu à un projet d'inclusion individuelle qui est tracé sous forme de fiches avec les objectifs et les adaptations pédagogiques spécifiques.

Les élèves sont inscrits dans les effectifs de leur classe d'âge et bénéficient de tous les services péri scolaires (restaurant scolaire, garderie).

Au sein de l'école, la participation des familles de l'UEMA dans la vie de l'école est recherchée via des ateliers partagés, les moments conviviaux, les rencontres des parents et professionnels à la rentrée ou lors d'événements particuliers.

Les parents de l'UEMA ont accès comme tous les parents de l'école au site numérique de communication sur lesquelles toutes les informations sont données.

Axe d'amélioration : La direction de l'école et la direction de l'UEMA souhaitent renforcer le partenariat et les échanges autour de l'UEMA à partir de projets communs, et d'une meilleure communication entre les parties (présence de l'équipe de direction de l'UEMA dans les conseils d'école ou autres instances partenariales, et celle de la direction de l'école dans les réunions de l'UEMA). La prochaine évaluation externe de l'école intègrera le projet de l'UEMA au sein du projet de l'école.

2. L'accompagnement des élèves et de leur famille

2.1 La procédure d'admission

2.1.1 Les critères d'admission:

- Age : de 3 à 6 ans. En priorité sont admis les élèves âgés de 3 ans et 4 ans, dérogation pour les 5 ans validée par l'équipe de direction de l'UEMA
- Avoir une notification au préalable par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées rattachée à la MDPH
- Avoir un diagnostic de TSA (ou en cours)
- Avoir les capacités à être présent dans une classe et à faire des apprentissages : L'UEMA fonctionnant en collectivité, l'élève doit pouvoir supporter à minima des temps de regroupements avec ses pairs et des groupes de petit effectif.
- L'élève doit pouvoir suivre progressivement le rythme scolaire de la classe (temps de groupe, temps individuel, temps de récréation, temps de cantine): la sieste est possible et peut être adaptée en fonction des besoins des enfants. Le repas est partagé au sein du restaurant scolaire avec les autres élèves avec un aménagement de l'espace pour les élèves de l'UEMA.
- Etre domicilié sur le territoire d'intervention pour éviter des transports trop longs pour l'enfant.

Point de vigilance : En amont de l'admission, il est important d'avoir un minimum d'informations (lieux de soins ou autres) et/ou des observations faites en collectivité notamment pour les plus jeunes élèves afin de s'assurer de la bonne orientation.

2.1.2 La Commission d'admission :

En amont de la commission d'admission, l'équipe de direction prend contact avec les familles pour les élèves qui ont une notification *unité d'enseignement*. Les échanges permettent d'expliquer le fonctionnement de l'UEMA.

Suite à cette rencontre, si les parents valide ce choix de l'UEMA, l'enfant sera inscrit sur la liste d'attente du service.

La commission d'admission étudie les situations en liste d'attente à partir des critères de priorisation. L'admission des enfants est validée par la direction du DIME PHARE

2.1.3 Les étapes de l'admission

Suite à la validation de l'admission, une nouvelle rencontre est organisée avec l'enfant et sa famille, afin de procéder à l'entrée de l'élève au sein de l'UEMA. Les professionnels présents sont la direction du DIME, le chef de service, le médecin psychiatre et l'éducateur référent.

Un premier temps est animé par l'équipe cadre en présence du référent et a pour objet de présenter le cadre institutionnel de l'UEMA et les conditions de l'accompagnement. A cette rencontre sont présentés et remis les différents documents contractuels obligatoires (selon la loi 2002-2) à savoir :

- ➔ le livret d'accueil du DIME PHARE

- ➔ la charte des droits et des libertés remise à l'admission qui rappelle les droits fondamentaux des personnes (dont le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité de la personne),
- ➔ le règlement de fonctionnement en version originale et en version adaptée,
- ➔ le contrat de séjour
- ➔ le projet de dispositif DIME PHARE
- ➔ La présentation et les coordonnées de la personne qualifiée

Le second temps orienté sur le soin est en présence du médecin psychiatre et du référent de l'enfant.

Suite à l'admission, avec l'accord de la famille, l'équipe de l'UEMA prend contact avec les professionnels qui ont accompagnés l'enfant et sa famille en amont de son admission. (Temps de rencontre, communication des bilans et des observations, etc.)

Point de vigilance : Il est indispensable que l'élève ait (ou garde) une référence de suivi médical pour éviter les risques de rupture des soins à la sortie de l'UEMA

2.2 L'accompagnement pédagogique

Un accompagnement pédagogique spécifique est proposé par l'enseignante spécialisée :

L'enseignante spécialisée élabore les contenus et progressions individuelles et pédagogiques des élèves et s'assure de la cohérence de l'accompagnement global pédagogique, thérapeutique et éducatif en lien avec le chef de service.

Plusieurs éléments sont pris en compte dans l'élaboration des objectifs pédagogiques des élèves et dans la mise en place de temps de travail individualisés ou en groupe :

- les capacités attentionnelles chez l'élève
- les compétences travaillées
- la structuration du matériel pédagogique
- l'évaluation régulière et la motivation de l'élève

2.3 L'accompagnement pluridisciplinaire de l'équipe médico-sociale :

2.3.1 Les objectifs éducatifs et thérapeutiques :

Les professionnelles élaborent et favorisent des accompagnements et des progressions individuelles de chaque enfant en lien avec l'enseignante spécialisée. Les objectifs déclinent des domaines suivants :

- Le repérage temporo-spatial
- Les compétences sociales
- La communication et ses pré-requis
- L'autonomie dans les actes de la vie quotidienne
- Le développement sensori-moteur
- La capacité à utiliser et à développer les compétences cognitives
- La diminution des comportements problématiques
- La généralisation des compétences acquises dans son environnement

Des interventions seront proposées par domaine fonctionnel : communication et langage, interactions sociales, socio-émotionnel, cognitif, sensoriel, moteur.

Des objectifs d'autonomie seront priorisés en lien avec les familles.

Les objectifs pourront être travaillés par les différents professionnels de l'UEMA, dans différents espaces comme le travail à table, les temps de jeu libre, les temps de regroupement, les séances individuelles ou de groupe.

Les éducatrices axent leurs actions éducatives sur les objectifs définis par l'évaluation des besoins et des émergences de l'élève (grille d'évaluation commune en lien avec la psychologue). Ces objectifs peuvent se travailler au sein de la classe, ou à domicile avec les parents et/ou les aidants.

Les groupes éducatifs et thérapeutiques sont mis en place en fonction des besoins et des rythmes de la journée (activités d'éveil, de motricité fine, comptines, groupes d'habileté sociales ou de motricité globale etc).

Des activités extérieures sont proposés de manière ponctuelle ou périodique, en lien avec les activités de l'école ou non (par exemple des cycles piscine, patinoire, escalade ou autres) ;

2.3 Le projet personnalisé PP sous un mode collaboratif

L'accompagnement des élèves vise à répondre aux besoins de la personne et de sa famille tels qu'ils sont définis dans son projet.

Les projets personnalisés (PP) sont réalisés pour chaque élève en début de parcours au sein de l'UEMA (novembre/décembre) réactualisés au minimum une fois par an. Si les objectifs sont atteints ou ne sont plus en adéquation avec les besoins de l'enfant et de sa famille, une nouvelle rencontre est mise en place pour réévaluer la situation.

Les Projets personnalisés viennent appuyer les ESS qui ont lieu généralement en début d'année civile.

En amont de la rencontre du projet personnalisé, l'équipe pluridisciplinaire met en place des observations et des évaluations afin d'identifier les ressources et les émergences de l'élève.

La rencontre PP a lieu avec la famille, le référent éducatif, la psychologue, le chef de service, et d'éventuels partenaires extérieurs afin d'élaborer ensemble les objectifs et les moyens utilisés pour les atteindre.

Point de vigilance : Il peut exister une discordance entre les attentes de la famille et ce que l'UEMA peut proposer dans un cadre collectif. En l'absence d'accord, la place de la personne au sein de l'UEMA peut être remise en cause avec la validation de l'autorité de contrôle

2.4 L'accompagnement des familles

Les parents sont associés systématiquement à l'élaboration et au suivi du projet de leur enfant.

Un échange régulier avec les familles permet de soutenir et généraliser les compétences développées par l'enfant. Ce travail se fait en lien avec les savoir-faire de chacun, parents, psychologue et éducateur. Il peut porter sur différents domaines en fonction des besoins de chacun : autonomie, communication, soin, relation fraternel, sommeil, alimentation, etc. Ces rencontres peuvent alors lieu à l'UEMA, à domicile ou au sien d'un service du DIME PHARE.

2.6 Le projet personnalisé de scolarisation PPS

Lors de l'équipe de suivi de scolarisation ESS, le projet personnalisé de scolarisation est étudié pour chaque élève, animé par l'enseignant référent, donnant lieu à une grille d'évaluation (GEVASCO) rédigée par l'enseignante référente.

A cette réunion, sont présents la famille, l'enseignante spécialisée, le chef de service et l'éducateur qui exerce les missions de coordination de projet.

Cette ESS est réalisée après la rencontre projet personnalisé de l'élève. Il reprend les objectifs scolaires pour l'élève, et les souhaits des familles pour l'orientation après l'UEMA

2.7 L'orientation post UEMA ou sortie des effectifs

L'équipe étaye les parents sur les différentes orientations possibles après l'UEMA, en leur apportant des informations complémentaires sur les dispositifs inclusifs existants.

La sortie prévue de l'UEMA est déterminée par l'âge de l'enfant (6ans). Cependant, l'orientation peut se faire à n'importe quel moment en fonction des événements extérieurs (déménagement) ou des besoins évolutifs de l'enfant (état de santé, changement de projet,etc).

Les raisons qui peuvent amener une personne et sa famille à sortir de l'UEMA avant les 6 ans.

:

- Déménagement de la famille dans une autre région
- Inadéquation entre la demande de la famille avec le projet de service
- Evolution de l'orientation

- Arrivée en limite d'âge de la personne sauf dérogation exceptionnelle validée par la direction

Point de vigilance : L'accompagnement au sein de l'UEMA est prévu pour des élèves âgés de 3 à 6 ans. Il est nécessaire d'aborder l'orientation dès le premier projet personnalisé et de présenter aux parents l'ensemble des possibles (les dispositifs scolaires inclusifs, les dispositifs instituts médico-éducatifs).

Un service de suite est assuré pendant 3 ans après la sortie d'un élève si nécessaire (interventions ponctuelles et ciblées afin de faciliter le parcours de l'élève).

2.6 Partenariat et ouverture

L'UEMA s'appuie sur le réseau du DIME PHARE pour une meilleure implantation sur le territoire (cf projet du dispositif). Les partenaires privilégiés sont :

- Les professionnels de l'éducation nationale, à commencer par les enseignants de l'école maternelle Le Picolet, les inspecteurs, les enseignants référents, les AESH, les personnes ressources TSA.
- Les partenaires de soins et chargés de l'accompagnement : secteurs de pédopsychiatrie (hôpital de jour, CATTP, CMP), DRA, professionnels du secteur libéral
- Les professionnels de centres sociaux, la Mairie de la Motte Servolex et le CCAS rattaché à cette commune
- La MDPH pour le suivi des dossiers et la gestion de la liste d'attente, participation à la commission d'harmonisation de la MDPH
- Les partenaires de la protection de l'enfance

Point de vigilance : communiquer régulièrement avec l'ensemble des acteurs pour éviter les ruptures dans le parcours de l'élève et assurer une continuité dans son projet de scolarisation et de soins

Les liens avec les partenaires sont entretenus avec l'accord des familles et dans le respect des règles de confidentialité

3.Perspectives/plan d'actions

Les perspectives et axes d'amélioration sont décrits dans le plan d'actions du DIME PHARE (cf projet de dispositif 2024 2028) et dans les fiches actions suivantes :

Fiche action n°1 : réactualiser le processus d'admission et la gestion de la liste d'attente au sein du DIME PHARE

Fiche action n°2 : Développer la synergie entre les services du DIME PHARE, la culture institutionnelle du dispositif intégré et la communication sur l'extérieur

Fiche action n°3 : -mettre en place des modalités d'accompagnement pour les élèves âgés de 3 – 8 ans en rupture de parcours de scolarisation type SESSAD renforcé ou collectif PCPE

Fiche action n°4 : Développer la scolarisation en milieu ordinaire via UEE ou scolarisation partagée ou autre dispositif de l'éducation nationale en tant que facilitateur de l'école inclusive

Fiche action n°5: développer la culture collaborative avec les familles et au sein des pratiques professionnelles

Fiche n°6 : Améliorer le dossier unique de l'utilisateur informatisé sur le DIME PHARE : Restructuration et optimisation de l'utilisation d'AGM Résident

Fiche n° 7 : Développer la coopération et le conventionnement avec les partenaires